



J'habite en france et travail en suisse

Par **mathieu75rub**, le **12/07/2011** à **21:55**

Bonjour, rn rn Je suis frontalier, j'habite en France et travail en Suisse depuis le 01/03/2011.. rn rn J'ai en 2011 : 5000 € de revenu en france et 50 000 € en Suisse. rn J'ai aussi un appartement juste acheté en résidence principale en france. J'ai 400 € d'intérêt par mois. Du 1er janvier au 31 juillet. rn rn Ma question est : rn rn Si je déclare mes revenus suisse aux impôts français, combien d'impôt je vais payer en france ? rn rn On m'a dit que je serai imposé a la tranche marginale correspondant à 5 000 + 50 000 soit 55 000 de revenu. soit par ex la tranche à 42%. 42% de mes 5000 € de france, soit un impot de 2100 €. rn Je peux déduire mes intérêt à 40 % sur les 2 mois ou sur les 6 mois ? rn soit $400 \times 6 \times 0,40 = 960$ rn $(5000 - 960) \times 0,42 = 1696,8$ d'impôt. rn rn Si je ne déclare pas mes revenus suisse, je serai NON imposable en france. rn rn Est ce tout cela bon ? rn Merci bcp ;-)

Par **Michel**, le **13/07/2011** à **16:16**

Bonjour rn rn "Les salaires, traitements et autres rémunérations perçues par les travailleurs frontaliers sont imposables que dans l'Etat où ils résident." (accord entre le Gouvernement français et le Conseil Fédéral Suisse) rn rn Pour plus d'informations : (sur votre barre de recherche INTERNET) tapez "déclaration d'impôts des frontaliers" et allez sur l'onglet : "déclarations....2011". rn rn Il en ressort que vous devez : rn 1. déclarez vos revenus en Suisse rn 2. déclarez ces mêmes revenus en France rn 3. remplir l'imprimé 2047 pour éviter la double imposition rn rn A votre disposition rn rn Salutations rn rn Michel

Par **mimi493**, le **13/07/2011** à **17:04**

[citation]Si je ne déclare pas mes revenus suisse, je serai NON imposable en france[/citation]
et coupable de fraude fiscale

Par **mathieu75rub**, le **13/07/2011** à **21:50**

si je declare je paie 2300 € d'impot, si je declare pas, je paie zero, je crois que je vais prendre le risque....

Par **mimi493**, le **13/07/2011** à **23:44**

Vous allez prendre le risque de déclarer que vous ne touchez aucun revenu ...

Par **Michel**, le **14/07/2011** à **11:04**

Bonjour
Votre compte est FAUX à la base pour la bonne et simple raison :
1.que vous avez la possibilité de déduire vos frais de transport et de nourriture
2.que vous avez la possibilité de déduire vos cotisations d'assurance maladie et de mutuelle
La décision que vous prenez peut être lourde de conséquence, mais c'est VOTRE problème
Michel

Par **mathieu75rub**, le **15/07/2011** à **07:43**

Merci michel de votre reponse. J'ai reflechi et pour moi je dois payer l'impot que j'aurais du payer si j'avais continue en france.
Je compte donc, declarer une partie de mes revenus suisse. De facon a tomber avec les deductions dont vous parlez et des calculs sur le montant d'impot a payer pour un revenu par ex de 2300 € mensuel francais. C'est le salaire que j'aurais touche en france sans la Suisse.
Donc imaginons que je déclare que (2300x12)-2300x2=23 000 € de revenu en Suisse (en me déclarant suisse qu'a partir de septembre par ex.), du coup je serai en impot vers les 15 % et on pas en 41 %.
Pensez vous que ca passe, sachant qu'il n'y a pas de communication de montant individuel de revenu entre les deux pays, juste globalement, et au bon vouloir de la Suisse ? Sauf demande express pour blanchiment ou autre choses graves des impots. Je doute que pour des montants d'impots aussi faible je sois inquieté.

Par **Michel**, le **15/07/2011** à **12:55**

Bonjour
Cela est plus raisonnable.
Salutations
Michel

Par **mathieu75rub**, le **16/07/2011** à **00:27**

Merci.